

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois de novembre 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Antonin Tremblay étant absent.

Tous formant quorum.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gerald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 06.

Rés # 11-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-10-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-10-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-10-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Vincent Dufour, que le règlement portant le numéro 141, relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-10-05 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Steeve Lizotte, que le règlement portant le numéro 142, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-10-5B ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 142
Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 142, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Rés # 11-10-06 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143
Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 143, modifiant le règlement numéro 102, relatif aux frais exigibles pour le service des travaux publics, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-10-07 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET 2, DE LA SDEDS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer à la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) une participation financière de 5 000 \$ de la part de notre municipalité, relativement au projet « Réseau de sentiers de la Baie-des-Rochers – Projet # 21 », dans le cadre du programme de « Mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II ». Cette somme sera répartie en temps de bénévoles, de services (camion, outils, machinerie) et en une mise de fonds pour le solde.

Rés # 11-10-08 FOURNITURE DE PROPANE ET LOCATION DE RÉSERVOIRS

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la plus basse soumission reçue pour la fourniture de gaz propane et la location de réservoirs, pour la prochaine année, soit celle de la firme « Solugaz », qui se détaille comme suit :

- prix du gaz propane, 0,573 \$ le litre, sujet à fluctuation du marché, en date de la présente ;
- prix pour la location des réservoirs :
 - 1 000 gallons - 100 \$ (plus taxes)
 - 420 livres - 48 \$ (plus taxes) ;
- un entretien préventif sans frais de nos appareils (pièces non comprises), d'une valeur de 300 \$;
- le service d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Rés # 11-10-09 MANDAT D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CA DE L'OH

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de monsieur Neil Carré, sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour une période de trois (3) ans, soit du 30 octobre 2011 au 30 octobre 2014.

Rés # 11-10-10 PRIX DE VENTE DES BACS VERTS ET BLEUS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro « 10-12-16 », relativement à la vente des bacs bleus (pour le recyclage) et des bacs verts (pour les ordures ménagères). Ceux-ci se vendront dorénavant au prix coûtant pour la municipalité.

Rés # 11-10-11 FRAIS DE DÉPLACEMENT DE L'ENTRAÎNEUR DE SOCCER

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser, à notre entraîneur de soccer, ses frais de déplacements (transport) pour l'année 2011 totalisant 170 \$, soit 17 déplacements à 10 \$.

Rés # 11-10-12 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À UN BOUCLAGE ÉLECTRIQUE DANS LE SECTEUR DE CAP-À-L'AIGLE

ATTENDU QUE l'électricité est un service et une énergie dont on ne peut plus se passer dans une société comme la nôtre et peut être considérée comme « essentielle » et vitale dans bien des cas;

ATTENDU QU' Hydro-Québec peut être fière de son réseau;

ATTENDU QU' Hydro-Québec est toujours à l'écoute de ses abonnés et fait le maximum pour leur donner un service de qualité;

ATTENDU QUE de plus en plus de gens ne possèdent pas ou plus de moyens de chauffage autre que l'électricité (poêle à bois, etc..) pouvant leur être d'un recours quelconque pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE lorsque les abonnés d'Hydro-Québec sont privés d'électricité pour une période de temps assez long, les municipalités et/ou les villes se doivent de déclencher leur plan de mesures d'urgence et procéder à l'ouverture de centres d'hébergement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon subie presque à toutes les semaines, voir ces temps-ci quelques fois par jour, des coupures de courant intempestives (clin d'œil) de courtes durées;

ATTENDU QUE le service d'électricité desservant les localités situées dans notre secteur provient du poste de Clermont;

ATTENDU QUE lors d'un bris sur cette partie de réseau, ce sont près de 80 kilomètres linéaires de territoire qui se voient privés du service en électricité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon fait partie du réseau québécois des « Villages relais », implanté par le ministère des Transports du Québec, et qu'à ce titre il est primordial qu'elle puisse offrir aux usagers de passage sur son territoire un service de qualité;

ATTENDU QU' il y aurait une possibilité qu'Hydro-Québec procède à un bouclage électrique, pour ainsi assurer une distribution en électricité stable et adéquate à la population et aux entreprises de notre territoire lors de pannes électriques d'une certaine durée;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec :

- d'analyser la situation décrite ci-haut en procédant à un « diagnostic de réseau »;
- d'étudier la possibilité d'établir un « bouclage » électrique dans le secteur de Cap-à-l'Aigle, soit entre le poste de Clermont et notre municipalité.
- de demander à la MRC de Charlevoix-Est et à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine d'appuyer notre demande.

c.c. Mme Pauline Marois, Députée de Charlevoix
MRC de Charlevoix-Est
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

Rés # 11-10-13 RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux de réfection d'une partie du chemin de Port-au-Persil, endommagée lors du passage de l'ouragan « Irène », les 28 et 29 août 2011, au coût de 257 726,83 \$ taxes incluses, tel que préparé par la firme *Roche ltée – Groupe-conseil* en date du 26 septembre 2011.

Rés # 11-10-14 ACCEPTER L'ENTENTE DE MODIFICATION – P3739-4 2011-09-21 (QUAI DE PORT-AU-PERSIL)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de modification « P3739-4 2011-09-21 » à l'entente de subvention « 10120594 » du ministère des Pêches et Océans Canada, au montant de 170 000 \$, relativement à la remise en état du quai de Port-au-Persil.

Rés # 11-10-15 DEMANDE DE DÉCRET AU MAMROT POUR ACCEPTER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 170 000 \$ DU MPO (QUAI DE PORT-AU-PERSIL)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec un *décret d'autorisation* pour permettre à notre municipalité d'accepter une aide financière relative à l'entente de modification « P3739-4 2011-09-21 » à l'entente de subvention « 10120594 », du ministère des Pêches et Océans Canada, au montant de 170 000 \$, relativement aux travaux de réhabilitation du quai de Port-au-Persil.

Rés # 11-10-16 DEMANDE D'AVANCE DE FONDS AU MSP RELATIVEMENT AUX DOMMAGES CAUSÉS À NOS INFRASTRUCTURES MUNICIPALES LORS DU PASSAGE DE L'OURAGAN « IRÈNE » LES 28 ET 29 AOÛT 2011

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une avance de fonds au ministère de la Sécurité publique du Québec, relativement aux dommages causés dans notre municipalité lors du passage de l'ouragan « Irène ». Les travaux de restauration temporaires et de remise en état des infrastructures municipales sont estimés à 314 500 \$.

Rés # 11-10-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PCPC »

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour l'achat d'une génératrice, dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC).

Rés # 11-10-18 TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2012

Note : Monsieur Gilles Harvey informe le conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'adoption des tarifs pour le camping municipal pour l'année 2012.

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2012, soient établis comme suit :

- camping roulottes, motorisés, etc.,	:	29,50 \$ / jour
avec les services		175,00 \$ / semaine
		570,00 \$ / mois
- camping sauvage avec le service d'électricité :		22,00 \$ / jour
		125,00 \$ / semaine
		410,00 \$ / mois
- camping sauvage sans service :		19,00 \$ / jour
		115,00 \$ / semaine
		315,00 \$ / mois
- stationnement des visiteurs :	- journalier	2,00 \$ par véhicule
	- passe annuelle :	50,00 \$
- service « internet »	:	gratuit
- sac de glace	:	3,25 \$
- un jeton pour la buanderie	:	1,75 \$

QU' il faut toutefois prendre note qu'il n'y aura par contre aucun tarif "saisonnier" en 2012.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 25 mai au 14 octobre 2012.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 3 septembre 2012;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 15 juin et après le 3 septembre 2012.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutives et plus et de 30% sur le 4^{ième} mois consécutifs, Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.

QU' un rabais de 25% est accordé aux clients non domiciliés dans notre municipalité sur le 4ieme mois consécutifs sur le tarif régulier.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2012.

Rés # 11-10-19 ACHAT DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'environ vingt (20) cordes de bois de chauffage (tremble) auprès de monsieur Marc Lévesque, au coût de 50,00 \$ la corde, livraison incluse, pour la saison 2012. Ce prix étant le meilleur prix soumis.

Note : Monsieur Gilles Harvey réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-10-20 AVIS À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST D'UNE POSSIBLE RÉCLAMATION RELATIVEMENT AU SINISTRE DES 28 ET 29 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin de Port-au-Persil a aussi été endommagé à trois (3) autres reprises, lors de pluies diluviennes avant l'année 2011, soit en 1987, 1996, 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin situé dans notre municipalité, et étant sous la responsabilité d'entretien de celle-ci, a subi d'importants dommages lors du passage de l'ouragan « Irène », les 28 et 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les dommages subis ont été le résultat du débordement du cours d'eau connu sous le nom de la *rivière du Port-au-Persil*;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, en date du 14 septembre 2011, le décret portant le numéro 961-2011 pour établir un programme d'aide financière spécifique pour compenser une partie des coûts pour réparer les dommages causés par les pluies abondantes et aux vents violents survenus les 28 et 29 août 2011 et aux imminences de mouvements de sol s'y rattachant dans plusieurs municipalités du Québec, dont celle de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon devra donc assumer une partie des coûts de remise en état du chemin de Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE les causes des dommages subis par le chemin de Port-au-Persil, les 28 et 29 août dernier, sont encore méconnues;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de l'ouragan « Irène » ne saurait, du moins avec les informations dont dispose actuellement la municipalité, expliquer entièrement les dommages causés alors au chemin de Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE la et/ou les causes des dommages subis par le chemin de Port-au-Persil se retrouvent potentiellement les suivantes, totalement ou partiellement :

- une incapacité hydraulique insuffisante du pont;
- le déplacement de l'assiette de ce dernier par le ministère des Transports, qui l'aurait installé à un endroit inadéquat pour permettre l'écoulement adéquat des eaux de la rivière du Port-au-Persil;
- la présence de barrages de castors;

- CONSIDÉRANT QUE ce pont (structure P-13824) a été reconstruit par le ministère des Transports du Québec en 1970 et que ce dernier en a la charge en vertu du décret 1176-2007;
- CONSIDÉRANT QU' un examen de l'emplacement actuel du pont laisse croire que son alignement par rapport avec le lit de la rivière du Port-au-Persil est inadéquat;
- CONSIDÉRANT QUE le 30 août dernier, la MRC de Charlevoix-Est a adopté la résolution # 11-08-28, demandant au ministère de la Sécurité publique de cartographier la plaine inondable de la rivière du Port-au-Persil, plus précisément dans le secteur du hameau, afin de pouvoir accroître la sécurité des citoyens et de contrôler les usages autorisés relatifs aux risques qui seront identifiés dans ce secteur et/ou de procéder à un redressement du cours d'eau afin de contrer les inondations;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a informé la municipalité qu'il procéderait incessamment à une expertise sur la capacité hydraulique de ce pont à l'égard du débit d'eau s'écoulant dans ce cours d'eau, et ce, en tenant compte des nouvelles conditions climatiques;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu copie d'une mise en demeure adressée à la MRC de Charlevoix-Est, dans laquelle est allégué que des dommages causés à la propriété d'un citoyen lors des inondations des 28 et 29 août dernier, découleraient de barrages de castors présents sur la rivière du Port-au-Persil, que la MRC aurait fait défaut de gérer adéquatement et conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a elle aussi reçu une mise en demeure en provenance du même citoyen que celui dans laquelle ce dernier allègue que les dommages causés à son immeuble sis au 535 chemin de Port-au-Persil à Saint-Siméon, ont été causés par l'affaissement du chemin de Port-au-Persil;
- CONSIDÉRANT QUE si la municipalité recueille des informations l'amenant à conclure que les dommages subis à la propriété du 535 chemin de Port-au-Persil ont été causés par l'affaissement du chemin municipal, la municipalité pourrait être passible d'une poursuite de la part de tout citoyen en ayant subi des préjudices;
- CONSIDÉRANT QUE si la municipalité regroupait des informations la convainquant que l'affaissement du chemin de Port-au-Persil a été causé, partiellement ou totalement par la présence de barrages de castors, elle devra réclamer non seulement indemnité à la MRC pour les coûts encourus pour réparer le chemin de Port-au-Persil mais, également pour être indemnisée, le cas échéant, de toute somme qu'elle devra payer notamment au propriétaire du 535 chemin de Port-au-Persil;
- À CES CAUSES sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de Charlevoix-Est que la municipalité, dans le cas où il serait démontré que l'affaissement du chemin de Port-au-Persil survenu les 28 et 29 août dernier a été causé, partiellement ou totalement, par la présence de barrages de

castors mal gérés par la MRC, elle réclamera de celle-ci toute somme qu'elle aura dû payer, soit pour corriger cet affaissement, soit pour indemniser tout tiers qui aurait pu subir des dommages en raison de cet affaissement.

Rés # 11-10-21 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR USAGÉ

Note : Monsieur le Maire Sylvain Tremblay informe le conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'achat d'un photocopieur usagé. Monsieur Claude Poulin, maire-suppléant prend donc la place de M. Tremblay.

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un photocopieur usagé de marque « Konica Minolta Bizhub C350 », auprès de la firme *Service de Documents (SDD)*, pour la somme de 1 297,00 \$, plus les taxes en échange de notre imprimante Samsung CLP 500 et notre copieur Xerox 5028.

Note : Monsieur la Maire Sylvain Tremblay réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-10-22 LOCATION D'UN ESPACE DANS LE PRESBYTÈRE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location d'un local dans le Presbytère de Saint-Siméon, à l'entreprise *Simon Thivierge & fils inc.*, pour y établir son bureau de surveillant de chantier dans le contrat « restauration du quai de Port-au-Persil », pour la somme de 400 \$ par mois. Ladite entreprise devra nous fournir une copie de son assurance responsabilité civile. Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame Sylvie Foster, directrice générale, sont donc par la présente autorisés à signer un bail de location avec celle-ci.

**Rés # 11-10-23 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRODUITE PAR
« AU CŒUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON » POUR 2012**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer, après en avoir pris connaissance, la demande de financement produite par l'organisme « Au Coeur des Arts de Saint-Siméon » auprès du ministère du *Patrimoine canadien*, dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) ». L'appui à ce projet comprend une contribution financière de la municipalité d'un montant de 500 \$ et une contribution en biens et services :

- | | | | |
|--------------------------|--|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | prêt de tables, de chaises, de poubelles, plus transport | - | estimé à 500 \$ |
| <input type="checkbox"/> | 3 travailleurs pendant une vingtaine d'heures | - | estimé à 1 300 \$ |
| <input type="checkbox"/> | prêt de locaux | - | estimé à 200 \$. |

Le tout pour un montant total de 2 500 \$.

Rés # 11-10-24 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Mouvement Action-Chômage de Charlevoix Contribution annuelle	50,00 \$
- Les Aventuriers de Charlevoix Publicité dans le guide 2011-2012	125,00 \$
- Fabrique de Saint-Siméon Contribution 25 ^e Souper encan	250,00 \$
- CIHO-FM Charlevoix (96,3) 25 ^e anniversaire - 1 souper	85,00 \$

Rés # 11-10-25 RENCONTRE RÉGIONALE SST DES MUNICIPALITÉS DES MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Sylvain Fortin, contremaître des travaux publics, à se rendre à la rencontre régionale en santé et sécurité au travail (SST), qui se tiendra le 19 octobre prochain à Baie-Saint-Paul. Les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 11-10-26 FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint et coordonnateur des mesures d'urgence, à se rendre à une formation en sécurité civile qui se tiendra le 7 novembre prochain à Baie-Saint-Paul. Les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 11-10-27 NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler notre entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne.

Rés # 11-10-28 APPUI AU RÉSEAU BIBLIO CNCA

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA), faite auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et ayant pour but de suspendre sa décision de ne plus subventionner le réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de 5 000 habitants et plus.

Rés # 11-10-29 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C110359 à C1109446 et I0001119)	200 071,31 \$
- Salaires et rémunérations des élus	36 336,18 \$
TOTAL	236 407,49 \$

CORRESPONDANCE :

- **RÉSEAU BIBLIO CNCA**
Concours « Promenons-nous dans les bois ».
- **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**
Retour du programme de subvention salariale « Connexion compétences ».

Note : Dans son souci de transparence, monsieur le maire Sylvain Tremblay dépose au conseil municipal et devant l'assemblée présente, un rapport détaillé sur les travaux qu'il a effectués à sa résidence pendant l'année 2011. Monsieur Tremblay met ce rapport à la disposition de tout contribuable.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 49 et prend fin à 19 h 53.

Rés # 11-10-30 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 54.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière